



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recensements

Question écrite n° 11326

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des collectivités locales quant au plan de diffusion des résultats du recensement programmé pour 1999. En effet, il semblerait que les données délivrées par l'INSEE seront moins riches que lors des recensements précédents. En particulier le fichier détail-îlot perdrait, sur vingt types d'informations qu'il comporte aujourd'hui, cinq variables, sans que les collectivités connaissent aujourd'hui la nature des informations supprimées. En outre, ce fichier détail ne serait livré que sur des zones de plus de 50 000 habitants, ce qui serait très dommageable pour les petites collectivités. Il lui demande en conséquence de lui indiquer quel sera le plan de diffusion des données et le contenu exact des fichiers cédés par l'INSEE et de lui certifier qu'il n'y aura pas de perte d'informations transmises après le recensement de 1999 au regard de celui de 1990.

Texte de la réponse

Un projet de plan de diffusion du prochain recensement de la population a été présenté une première fois en mai 1997 au sein du Conseil national de l'information statistique qui réunit les représentants des différents utilisateurs de l'information statistique. Après cette consultation et celle de groupes de travail ultérieurs avec des utilisateurs, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a construit une proposition définitive à laquelle la Commission nationale de l'informatique et des libertés a donné très récemment un avis favorable. Pour assurer le bon déroulement et la qualité du recensement de la population de 1999, l'INSEE doit garantir la plus stricte confidentialité des données individuelles. Compte tenu du développement des moyens informatiques de traitement de l'information, des précautions accrues doivent être prises par rapport à celles qui étaient en vigueur pour le recensement de 1990, notamment en ce qui concerne le fichier détail. Néanmoins, la richesse des données collectées dans le cadre du recensement de la population est d'une grande utilité pour les collectivités locales, pour la définition des politiques locales d'aménagement. Dans l'élaboration du plan de diffusion, l'INSEE a donc veillé à leur faciliter l'accès à l'information. Ainsi, un ensemble de tableaux beaucoup plus complet que par le passé pourra leur être diffusé au niveau de l'îlot. Au total, l'information disponible pour les collectivités locales, notamment au niveau de l'îlot, sera plus importante que lors du recensement précédent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11326

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1281

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3021